



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20181206-DELIB53-DE
Reçu le 11/12/2018

Comité Syndical du 6 décembre 2018

Délibération n°53/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le six décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 13 novembre 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, Didier Jobit, Jacques Chabot, Didier Villat et Philippe Bouty.
Mesdames Jeanne Filloux, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade, Marie-Claude Guionnet, Emilie Richaud et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Jean-François Dauré, François Nebout, William Jacquillard, Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, Jean-Hubert Lelièvre et Jérôme Sourisseau.
Madame Martine Pinville.

Membres consultatifs présents : Madame Anne Frangeul et monsieur Daniel Braud.

Membres consultatifs absents excusés : Madame Cécile François et monsieur et Andreas Koch.

Objet : Ressources Humaines – Direction Formation / Recherche – Création d'emplois – Modification du tableau des effectifs

Depuis l'installation de CREADOC – filière documentaire de création de l'Université de Poitiers – à Angoulême en 2005 dans les locaux du CNBDI, le Pôle Image soutient financièrement cette formation. Celle-ci regroupe aujourd'hui 24 étudiants (12 en Master 1 et 12 en Master 2).

Les engagements des partenaires pour le fonctionnement de CREADOC sont consignés dans des conventions tripartites associant:

- d'une part, le Pôle Image, l'Université de Poitiers (UP) et le Centre Universitaire de la Charente, constitutif d'un versement de 28 200 € du Pôle Image à l'UP pour le fonctionnement de la formation en 2018 ;
- d'autre part, le Pôle Image, l'Université de Poitiers et la CIBDI, portant règlement pour 2018 de 13 333 € du Pôle Image à la CIBDI pour les frais liés à l'hébergement, plus 5 000 € de frais de ménage;
- enfin le Pôle Image et le CUC : 93 000 € versés en 2017 par Magelis pour le financement des trois agents affectés à CREADOC, plus le contrat de location bail des matériels et équipements vidéo (26 000 € en 2017).

L'ouverture de nouveaux cursus de formation (DU de création sonore et composition électroacoustique) et la recherche d'économies ont conduit à la mutualisation des trois postes de CREADOC (secrétariat, ingénieur du son et technicien audiovisuel) et à la mutualisation des cours entre CREADOC et l'ENJMIN. Ainsi, depuis la rentrée universitaire 2018, une grande partie des cours de Master 1 de CREADOC est dispensée en même temps que les cours de Master 1 de l'ENJMIN.

Aussi, dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des écoles et à l'évolution de CREADOC, d'optimiser les moyens humains et pédagogiques, de simplifier les procédures administratives et de faciliter les mutualisations entre les différentes écoles du Campus de l'Image (notamment CREADOC, ENJMIN et DU électroacoustique), je vous propose d'intégrer - courant 2019 - les trois personnels de CREADOC dans les effectifs du Pôle Image Magelis.

Cette démarche suppose la création des trois emplois correspondants dans notre tableau des effectifs, à savoir :

- un poste de secrétaire pédagogique / responsable de scolarité : poste à temps complet, ouvert dans les cadre d'emplois des :
 - o adjoints administratifs territoriaux, aux grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
 - o rédacteurs territoriaux, aux grades de rédacteur, de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- un poste de technicien audiovisuel d'exploitation et de maintenance : poste à temps complet, ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, aux grades de technicien, de technicien principal de 2^{ème} classe ou de technicien principal de 1^{ère} classe ;
- un poste d'ingénieur du son : poste à temps non complet, à raison de 17h30/35^{ème} (50%) ou de 21/35^{ème} (60%), ouvert dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, aux grades d'Ingénieur et d'ingénieur principal.

Ces emplois pourront être pourvus par un agent titulaire de la catégorie correspondante. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie visée, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Cette création n'impliquera pas de dépenses supplémentaires ; les trois postes étant financés depuis 2005 à 100 % par Magelis via une subvention allouée au CUC.

En 2019, Magelis reprendrait également à son compte le contrat de location-bail qu'il acquitte aussi intégralement via la subvention versée au CUC.

Le tableau des effectifs du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis s'établirait donc comme suit :

CELLULE - Intitulé des fonctions	GRADE ACTUEL [GRADE(S) POSSIBLE(S)]	Statut de l'agent
DIRECTION GENERALE DES SERVICES		
Directeur Général des Services	Catégorie A – Emploi fonctionnel [Ingénieur Principal - Directeur Territorial]	1 (pourvu – <i>CDI de droit public – Art 1224-3 du Code du Travail intégrant la L. 2005-843 du 26/07/2005 modifiée</i>)
Responsable Prospection et Animation Economique / ou Directeur du Développement Economique	Catégorie A - [Attaché - Attaché Principal]	1 (non pourvu)
Chargé(e) de la Gestion des fonds de soutien cinématographiques et audiovisuels	Catégorie B – Rédacteur Territorial	1 (pourvu – <i>CDI de droit public – Art 1224-3 du Code du Travail intégrant la L. 2005-843 du 26/07/2005 modifiée</i>)
Adjoint Technique Polyvalent	Catégorie C - Adjoint Technique	1 (non pourvu)
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE		
Directeur Administratif et Financier	Catégorie A - Attaché Principal - [Attaché hors classe]	1 (pourvu - <i>Titulaire</i>)
Responsable Administratif	Catégorie A – Attaché - [Attaché principal]	1 (pourvu – <i>Titulaire</i>)
Assistante Finances	Catégorie B – Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1 (pourvu - <i>Titulaire</i>)
Assistante	Catégorie C - Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1 (pourvu - <i>Titulaire</i>) – <i>Assistante commune à la Direction Administrative et Financière et à la Direction Générale des Services.</i>
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING		
Directeur de la Communication et du Marketing	Catégorie A - Attaché Principal - [Attaché]	1 (pourvu - <i>CDD – Art 3-3_2° L. 84-53 du 26/01/1984 et Art.4 L. 84-16 du 11/01/1984</i>)
Chargé(e) de Communication	Catégorie A - Attaché - [Attaché Principal]	1 (pourvu - <i>CDI de droit public – Art 3-3_2° et dernier alinéa L. 84-53 du 26/01/1984.</i>)
Assistante	Catégorie C - Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe - [Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe]	1 (pourvu - <i>Titulaire</i>) – <i>Assistante commune aux Directions Communication et Marketing et Formation / Recherche.</i>

DIRECTION FORMATION / RECHERCHE		
Directeur Formation / Recherche	Catégorie A - Ingénieur - [Ingénieur Principal]	1 (pourvu – Titulaire)
Ingénieur du son	Catégorie A - [Ingénieur - Ingénieur principal]	1 – Poste proposé – NB : Poste à temps non complet
Technicien audiovisuel d'exploitation et de maintenance	Catégorie B - [Technicien - Technicien principal de 2 ^{ème} classe - Technicien principal de 1 ^{ère} classe]	1 – Poste proposé.
Secrétaire pédagogique / responsable de scolarité	Catégorie C - [Adjoint administratif - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe]. Catégorie B - [Rédacteur - Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe].	1 – Poste proposé.
DIRECTION PROJETS / EXPLOITATION		
Chef de projet Bâtiments, Aménagements et Urbanisme	Catégorie A - Ingénieur principal - [Ingénieur - Ingénieur hors classe]	1 (pourvu - Titulaire)
Technicien Bâtiment – Chargé d'Opérations	Catégorie B - Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1 (pourvu – Titulaire)
Assistante	Catégorie C - Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe - [Rédacteur Territorial]	1 (pourvu - Titulaire)
EMPLOIS TEMPORAIRES (si accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité ou autres cas autorisés par la Loi)	Catégorie fixée en fonction des besoins	Non déterminé (en fonction des besoins)
EMPLOIS DE VACATAIRES	Selon délibération du 19 mai 2010 et du 2 mars 2012	Non déterminé (en fonction des besoins)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (12 présents – 12 votants – 12 voix « pour ») :

- approuvent la création des trois emplois ci-dessus désignés, dans les conditions sus mentionnées ;
- acceptent de modifier consécutivement le tableau des effectifs du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis ;
- autorisent monsieur le Président à :
 - o procéder à l'ensemble des démarches nécessaires en vue d'y pourvoir (déclaration de création et de vacance d'emploi, annonces et insertions, appel à candidature, formulaire de déclaration de nomination...) ;
 - o lancer et conduire à son terme les procédures de recrutement – sur les cadres d'emplois précités – d'un agent titulaire, ou à défaut d'un agent contractuel ;
 - o signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Par ailleurs, à la suite des débats, les membres du Comité Syndical ont décidé de supprimer le poste d'Adjoint Technique Polyvalent (poste de catégorie C rattaché à la Direction Générale des Services) ; celui-ci n'étant plus pourvu depuis au moins 6 ans. Ils demandent donc à monsieur le Président de conduire les démarches nécessaires en ce sens.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 11 déc. 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 11 déc. 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 11 décembre 2018

Signé: Le Président



François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis